

**ECOLE DU SACRE COEUR**

6 rue Boissac  
69002 LYON

Tél. : 04 78 37 25 79 - Télécopie : 04 78 37 96 64  
E-mail : secretariat.esc@centresaintmarc.fr

**Année scolaire 2017-2018**

Madame, Monsieur,

L'Ecole du Sacré-Cœur est un établissement sous contrat d'association. Elle reçoit de la ville de Lyon une partie des sommes nécessaires à son fonctionnement. Le complément est financé par la contribution des familles. Celle-ci peut être, selon votre choix, forfaitaire ou calculée selon un barème (basé sur le revenu fiscal de référence qui repose sur une notion de solidarité).

L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention pour la demi-pension.

Le service de la comptabilité du Centre Saint-Marc (Téléphone 04.78.38.72.56) est à votre disposition pour toute explication complémentaire aux documents ci-joints.

En cas de difficulté financière ponctuelle, nous vous remercions de vous en entretenir en confiance avec le chef d'établissement de l'école, dès que la difficulté se présente.

Vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Géraldine MICOL  
Chef d'Etablissement de  
L'Ecole du Sacré Cœur



Pascale MASSON  
Le chef d'Etablissement coordonnateur du  
Centre Scolaire Saint-Marc



## ECOLE DU SACRE COEUR

6 rue Boissac  
69002 LYON

Tél. : 04 78 37 25 79 - Télécopie : 04 78 37 96 64  
E-mail : [secretariat.esc@centresaintmarc.fr](mailto:secretariat.esc@centresaintmarc.fr)

### Année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans le dossier ci-joint :

#### DES DOCUMENTS À CONSERVER :

- |   |          |  |
|---|----------|--|
| ❖ | Page 1   | Lettre de présentation   |
| ❖ | Page 2   | Sommaire   |
| ❖ | Page 3/4 | Contribution familiale   |
| ❖ | Page 5   | Assurance scolaire & Péri scolaire à rendre <b>avant le 5 septembre 2017</b> |
| ❖ | Page 6/7 | Projet éducatif du CSM   |
| ❖ | Page 8   | Activités et services proposés par l'école                                   |
| ❖ | Page 9   | Tableau récapitulatif des frais  |

#### DES DOCUMENTS À REMPLIR ET À NOUS RETOURNER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE **AVANT LE 17 mai 2017.**

- ❖ Page 10 **Pour le prélèvement : joindre le mandat SEPA avec un R.I.B. (uniquement pour les nouvelles demandes et en cas de changement de compte)**
- ❖ Page 11 **Accord Lettre Recommandée Electronique**
- ❖ Annexe 1 **Avenant financier de couleur verte**
- ❖ Annexe 2 **Contrat de scolarisation de couleur jaune impérativement signé par les 2 parents**

#### ACCOMPAGNES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ❖ **Copie DE TOUTES LES PAGES de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015** (catégorie de 1 à 8)
- ❖ **Attestation d'assurance 2017/2018** (si vous ne souscrivez pas celle proposée par l'établissement)

**SEUL UN DOSSIER COMPLET PERMETTRA A L'ECOLE DE PRENDRE EN COMPTE L'INSCRIPTION DEFINITIVE DE VOTRE ENFANT**

Vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Géraldine MICOL  
Chef d'établissement de l'Ecole du Sacré Coeur



## CONTRIBUTION FAMILIALE ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

### I - Contribution familiale

Elle est calculée en fonction du revenu fiscal de référence de chaque responsable payeur (voir verso de l'avenant financier). Elle permet de couvrir les dépenses de fonctionnement non assumées entièrement par les Collectivités Publiques et les dépenses non prises en charge par ailleurs : équipements culturels, scientifiques, sportifs, pédagogiques.

Vous comprendrez que nous demandons un justificatif de leurs revenus aux familles qui se classent dans les catégories de 1 à 8 : joindre au dossier une **copie DE TOUTES LES PAGES de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015**.

Les familles, **professeurs ou salariés du Centre Saint-Marc**, bénéficient d'une réduction de 30 % de la catégorie dans laquelle elles se classent en fournissant **un certificat de travail ainsi que la copie DE TOUTES LES PAGES de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015**.

Une réduction tarifaire est accordée à partir du 2<sup>e</sup> enfant scolarisé dans le centre scolaire Saint-Marc. Si vous avez 2 enfants dans un même établissement, le tarif à prendre en compte pour l'aîné sera celui de la colonne « Tarif pour enfant 1 » et pour le 2<sup>e</sup> enfant ce sera celui de la colonne « tarif pour enfant 2 ». Dans le cas où vous avez des enfants dans plusieurs établissements du centre, le principe sera le même (exemple : 1 enfant (aîné) au lycée alors le tarif sera celui de la grille tarifaire du lycée pour l'enfant 1 et pour l'enfant au collège, le tarif sera celui de la grille tarifaire du collège pour l'enfant 2 et ainsi de suite).

Tout élève qui quitte l'établissement en cours d'année est tenu de payer en totalité le trimestre facturé.

Une facture vous sera adressée en septembre (octobre à décembre), en décembre (janvier à mars), en mars (avril à juin) et en juin pour le solde des repas.

### II – Frais fixes – Activités et services

Des services ou activités spécifiques selon les classes (exemple : livre de lecture en CP, fichier, piscine, etc.) font l'objet d'une facturation complémentaire (voir page 8).

Une contribution pour activités culturelles de **16,00 €** sont facturés par élève et par trimestre.

### III - Demi-pension

La gestion des selfs étant informatisée, il sera fourni, uniquement à la rentrée, une carte d'identité scolaire gratuite à code barre pour chaque élève. En cas de perte, elle sera **renouvelée** au tarif de **5,00 €**. A chaque renouvellement, la facturation de la carte sera majorée de 5,00 € soit **10 €** pour un 2<sup>e</sup> renouvellement, **15 €** pour un 3<sup>e</sup> renouvellement et ainsi de suite.

Le prix du repas inclus la surveillance, les coûts fixes et les fournitures alimentaires.

#### **Deux possibilités s'offrent à vous :**

##### **a) La restauration au passage de la carte sans limitation**

Le tarif du repas est fixé à **6,15 €**.

L'élève présente sa carte code barre ; les repas sont facturés trimestriellement.

### **b) L'abonnement**

Un service de demi-pension 4 jours est proposé au tarif de **5,95 €** le repas.

**Un élève est inscrit à la demi-pension pour le trimestre entier.** Il faut une raison grave, soumise à l'appréciation de la direction, pour obtenir un changement en cours de trimestre. Les inscriptions sont reconduites d'un trimestre à l'autre, mais le changement pour le trimestre suivant peut être demandé auprès du référent self de l'école avant fin novembre pour le deuxième trimestre, avant mi-février pour le troisième trimestre. Le changement de statut ne pourra être rétroactif : les repas sont préparés et jetés s'ils ne sont pas consommés.

Les déductions pour journées pédagogiques, absence pour maladie supérieure à une semaine, sorties scolaires... apparaîtront sur la facture du trimestre suivant. En aucun cas, vous ne devez défalquer vous-même les repas non pris.

Les inscriptions définitives au self (Abonnement) se feront **avant le 8 septembre**. Les repas de septembre seront facturés au tarif de **5,95 €**.

### **IV – Assurance**

L'assurance scolaire est obligatoire et indispensable pour toute activité organisée par l'établissement.

L'Association Saint-Marc vous facturera l'assurance souscrite auprès de la compagnie Allianz sur la facture du 1<sup>er</sup> trimestre (fin septembre) (voir la circulaire assurance proposée par l'Association Saint-Marc, page 5).

Dans le cas où vous **fournissez une attestation 2017-2018, délivrée par votre compagnie d'assurance avant le 5 septembre 2017**, l'assurance Saint-Marc ne vous sera pas facturée.

**Pour être recevable**, le contrat "police familiale multirisques" de la famille doit offrir les garanties suffisantes qui sont **la responsabilité civile et individuelle accident**.

### **V – Règlement**

Quatre possibilités s'offrent à vous :

1. Carte bancaire : le règlement par carte bleue s'effectue sur Ecole Directe avec vos codes d'accès
2. Le prélèvement automatique : - trimestriel le 10 : Octobre - Janvier – Avril – Juillet  
- mensuel le 07 : chaque mois, d'Octobre à Juillet  
Le règlement par prélèvement ne pourra être mis en œuvre que si votre dossier est complet (Mandat SEPA complété et signé, accompagné du RIB page 10).
3. Le chèque bancaire ou postal trimestriel ou mensuel (10 règlements) adressé avant le 7 de chaque mois à l'ordre de l'Association Saint-Marc
4. En espèces à l'économat du Centre Saint-Marc (04.78.38.72.56).

Une première facture vous sera adressée fin septembre.

Tout trimestre facturé est dû. Une déduction forfaitaire est accordée seulement en cas d'absence de 30 jours consécutifs.

L'absence pendant le premier mois ou le dernier mois de l'année scolaire ne donne pas droit à réduction.

Nous vous remercions d'adresser vos règlements ultérieurs,

soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Association Saint-Marc

soit en espèces à l'économat du Centre Saint-Marc (04.78.38.72.56)

**Economat Centre Saint-Marc  
10 rue Sainte-Hélène  
69287 LYON CEDEX**

**ASSURANCE SCOLAIRE & PERISCOLAIRE DE  
L'ASSOCIATION SAINT MARC  
ANNEE 2017-2018**

Le contrat garantit les risques ci-dessous pendant l'année scolaire, sans interruption, pendant les activités scolaires, périscolaires et trajets, en France et certains pays étrangers, conformément au contrat n° 006793213 de la Compagnie ALLIANZ IARD - 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS, dont un exemplaire est à la disposition des parents.

**GARANTIES**

**A – RESPONSABILITE CIVILE** de l'école, des parents et/ou des tuteurs, des enfants  
(A l'exception des véhicules à moteur)

a) Dommages corporels.....	6.098.000,00 €	} sous déduction d'une franchise de 23,00 €
b) Dommages matériels.....	305.000,00 €	
Dont : - Incendie.....	152.500,00 €	
- Dégâts des eaux.....	152.500,00 €	

**B – DEFENSE ET RECOURS**

**C – INDIVIDUELLE ACCIDENT ET INDEMNITES FORFAITAIRES**

a) Décès.....	1.525,00 €
b) Incapacité physique permanente.....	30.500,00 €
sous déduction d'une franchise relative de 10 %	
c) Frais médicaux.....	915,00 €
d) Poliomyélite.....	3050,00 €
e) Frais de transport.....	92,00 €
f) Frais de prothèse dentaire et.....	92,00 € par dent
orthopédie dento-faciale	
g) Remboursement des bris de lunettes.....	92,00 €
h) Aide pédagogique à domicile.....	122,00 € par mois
à partir du 15 <sup>ème</sup> jour d'absence	

**PRIME A VERSER AU CENTRE SAINT MARC**

Elle est fixée à..... **10,50 €**

En ce qui concerne les indemnités forfaitaires, tous les sports sont couverts hors compétition, à l'exception de : bobsleigh, varappe, aviation, automobile, vol à voile ; est également couvert l'usage du vélomoteur d'une cylindrée comprise entre 50 et 125 cm<sup>3</sup>.

Pour la souscription de cette assurance, veuillez l'indiquer sur le bulletin d'inscription et verser les sommes correspondantes.

Pour les accidents en dehors de l'école et tous renseignements s'adresser à la SOCIETE LYONNAISE DES ASSURES, Messieurs CRETINON 32 Rue Thomassin 69002 LYON – Tél. 04.78.42.50.81 – Fax 04.72.41.81.60 – E-mail : cretinon@slda.fr





# CENTRE SCOLAIRE SAINT-MARC

## PROJET EDUCATIF

**Une école pour éduquer tout l'homme, ouverte à tous, qui invite à rencontrer et à découvrir Jésus-Christ.**

Le Centre Saint Marc regroupe 7 établissements scolaires sous contrat avec l'Education Nationale. Il s'inscrit par son histoire dans la tradition éducative de 3 congrégations religieuses.<sup>1</sup>

Aujourd'hui le Centre Saint Marc est un des 14 établissements de la tutelle jésuite en France, géré par l'association « Saint Marc Education ».

Parents, élèves, salariés, professeurs, associés et tous ceux qui veulent participer à la vie du Centre Saint-Marc doivent adhérer à son projet éducatif référé à l'évangile.

### **Une école pour éduquer tout l'homme...**

Chaque établissement du Centre Saint Marc est appelé à vivre et faire vivre les caractéristiques de l'éducation jésuite :

#### **Pour l'élève :**

- L'émulation et l'entraide,
- Le « Magis » (faire un pas de plus pour donner le meilleur de soi-même),
- L'éveil à la justice,
- L'expérience de service,
- Le discernement,
- L'apprentissage de l'autonomie et de l'auto-évaluation,
- La relecture.

#### **Pour les adultes :**

- L'accompagnement personnel des élèves,
- La responsabilisation des jeunes,
- Le regard bienveillant,
- Le discernement,
- La relecture.

Grâce à leur engagement et leur esprit de service, professeurs et éducateurs reconnaissent que leur rôle dépasse la transmission des connaissances et des apprentissages pour éveiller le jeune à la formation du jugement, au développement de la volonté et à l'exercice de la responsabilité.

Ils s'attachent aussi à donner aux élèves le goût et la volonté de chercher, de découvrir, de comprendre tout ce qui donne sens à la vie.

Les acteurs du projet éducatif, soucieux de l'implication de l'élève dans sa propre réussite et son appartenance à un collectif pourront être amenés à porter des sanctions à visée éducative.

### **Une école ouverte ...**

Au Centre Saint Marc, enseignants et éducateurs portent une attention particulière à la diversité des personnes, y compris dans leur cheminement religieux ou spirituel. Ils ont le souci de la promotion de tous, en particulier des élèves en difficulté et recherchent un dialogue confiant avec les élèves, leur famille, et leurs collègues.

Tous saisiront les occasions de collaborations extérieures susceptibles de concourir utilement à l'animation et au développement du Centre.

Les élèves sont invités à apporter leur compétence et leurs talents en s'engageant dans des actions de solidarité actives.

En complément de l'intérêt porté à la réussite scolaire de leurs enfants, les parents sont appelés à participer aux activités et aux rencontres de la vie scolaire, de la vie associative et autres temps forts.

Le Centre Saint Marc choisit la solidarité financière par le système du quotient familial.

### **Une école qui invite à découvrir et rencontrer Jésus-Christ**

L'inspiration chrétienne du CSM irrigue l'ensemble des pratiques éducatives et pédagogiques. Tout ce qui est proposé vise à ouvrir en toute liberté à une rencontre avec le Dieu de Jésus-Christ.

L'animation pastorale repose sur la présence et la visibilité de la communauté chrétienne formée par les chrétiens présents dans l'établissement ; celle-ci suppose l'engagement de parents, d'enseignants, de membres du personnel, d'élèves et d'anciens élèves. Tout au long de la scolarité et à tout âge, une proposition pastorale adaptée est constituée de temps forts, célébrations, catéchèse, aumônerie, pèlerinages, sacrements, dans des lieux dédiés (chapelles, centres spirituels, pèlerinages...)

#### **Références :**

- Caractéristiques d'un établissement Jésuite (novembre 2010)
- Projet Animation Pastorale d'un établissement jésuite (octobre 2012)

---

<sup>1</sup> *Compagnie de Jésus  
Sœurs du Sacré Cœur  
Ursulines.*



## ECOLE PRIVEE DU SACRE-CŒUR

6 rue Boissac – 69002 LYON

*Année 2017/2018*

### *Activités et services proposés par l'école*

#### A - DANS LE TEMPS SCOLAIRE (CARACTERE OBLIGATOIRE SAUF CONTRE-INDICATION MEDICALE)

1. Classes maternelles  
PS - MS : Plein air au Parc de la Roseraie – 2 fois par période sauf l'hiver.  
: Projet divers, spectacles et sorties, transport privé payé par l'école.
  2. Classes du cycle II  
GS – CP – CE1 : Plein air au Parc de la Roseraie – 2 fois par mois transport privé payé par l'école en car sauf l'hiver.  
Projet danse. Prise en charge sur la scolarité.  
**Piscine (CP et CE1)** : séances hebdomadaires à Garibaldi avec transport privé (130 € par an), encadrement pris en charge par l'école.
  3. Classes du cycle III  
CE2 : Plein air au Parc de la Roseraie – 2 fois par mois transport en car sauf l'hiver.  
**Escalade** : salle Murmur avec transport privé. Encadrement payé par l'école (90 € par an).  
**Piscine** : séance à Garibaldi pour les 2 classes avec transport privé (130 € par an), et encadrement pris en charge par l'école.
- CM1 – CM2 : Stade des Massues ou salle Condé.  
Escrime ou escalade : 90 € par an, transport privé inclus, encadrement pris en charge par l'école.

#### B - ACTIVITES PERI-SCOLAIRES A CARACTERE FACULTATIF

**Clubs – cantine** : sur inscription en début d'année.

Les clubs seront proposés à la rentrée : chorale, escrime, échecs, activités d'expression théâtrale, sports collectifs, danse, langues, arts plastiques.

Vous recevrez une information au moment de la rentrée.

#### C - ACCUEIL

**Sur inscription.**

**Accueil le matin** : (dès 7 heures 30) Ticket 5.00 € l'unité ou 45 € les 10 tickets

**Accueil le soir** : (jusqu'à 17 heures 45) Ticket 5.00 € l'unité ou 45 € les 10 tickets

**Abonnement garderie du matin et du soir :**

<u>Nombre de jours par semaine</u>	<u>Prix à facturer</u>
1 jour par semaine	15 €
2 jours par semaine	25 €
3 jours par semaine	35 €
4 jours par semaine	45 €

## RECAPITULATIF DES FRAIS A FACTURER AUX FAMILLES

Nature des frais	Facture Trim 1	Facture Trim 2	Facture Trim 3	Facture Juin-Juillet	
Contribution familiale selon revenu	oui	oui	oui		Calculée en fonction des revenus.
Carte d'identité scolaire :	Gratuite	non	non		Gratuite en septembre. Facturation majorée de 5€ à chaque réédition en cas de perte (ex : 5, 10, 15 € etc...).
Assurance scolaire 2017/2018	10,50 €				Attestation à fournir <b>avant le 5 septembre 2017</b>
Demi pension 4 jours à partir du 1/10/17	oui	oui	oui		A Déterminer avant le <b>8 septembre 2017</b> . Possibilité de changement de régime: fin novembre et fin février facturé au 2° trimestre
Livres et fichiers		oui			
Repas de septembre	5,95 €	5,95 €			Facturation au passage de la carte à 5,95 € le repas (Début de la demi-pension -> 1er octobre 2017)
Aide cantine Mairie	sous condition	sous condition	sous condition		L'aide cantine Mairie est gérée par l'école. Pour en bénéficier, vous devez fournir une attestation de quotient de la Mairie en cours de validité et habiter à Lyon 2°
Activités culturelles : Spectacles, sorties	16,00 €	16,00 €	16,00 €		Facturation par élève et par trimestre
Piscine CP CE1 CE2	45,00 €	45,00 €	40,00 €		Coût de la piscine : 130 € étalé sur les 3 trimestres
Activités sportives CE2 CM1 CM2	30,00 €	30,00 €	30,00 €		Coût Escrime/Escalade : 90 € étalé sur les 3 trimestres
Accueil matin	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement		Accueil du matin facturé si vous avez opté pour un abonnement 1, 2,3 ou 4 jours par semaine (cf.page 8)
Accueil soir	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement		Accueil du soir facturé si vous avez opté pour un abonnement 1, 2,3 ou 4 jours par semaine (cf.page 8)
Repas	6,15 €	6,15 €	6,15 €	6,15 €	repas pris en dehors de la demi-pension 4 jours